

La collecte des colonnes de tri du territoire du SICTOM



RESPONSABLE DU SERVICE:

cordonnées réservées aux mairies et aux élus (à ne pas communiquer aux usagers)

M. Benoit DIONNET

Ligne directe : 02.38.59.56.91

benoit.dionnet@sictom-chateauneuf.fr

Le service :

2 agents titulaires en charge du remplacement, de l'entretien des sites et des autres missions techniques du SICTOM (hors service déchetteries)

Signalement d'une saturation par la mairie
par mail à colonneom@sictom-chateauneuf.fr

I. Parc et modes de collecte

Le SICTOM dispose d'un parc composé de **720 colonnes regroupées sur 205 points tri réparties 63 communes**. Chaque point est composé de 3 flux :

- Emballages en verre (bouteille, pots et bocaux).
- Papier (le carton doit être déposé dans le conteneur emballages /jaune)
- Emballages : bouteilles, flacons, pots, barquettes, sacs, sachets, boîtes, films en plastique, emballages en métal et petits aluminiums, cartonnets et briques alimentaires.

Ces trois flux sont collectés séparément ; les camions de collecte ne disposent pas de bennes bi-compartmentées permettant de collecter plusieurs flux en même temps. Néanmoins, ce sont les mêmes camions qui collectent les 3 flux.



La fréquence de collecte est différente :

- Papier et emballages en verre : de 1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine. Ces flux sont collectés par des camions grue benne ouverte (photo ci contre)

- Emballages : la fréquence varie de 1 fois par semaine à 3-4 fois par semaine selon les points, le nombre de colonnes en place et la vitesse de remplissage. Les colonnes emballages sont principalement collectées par des camions grue de type compacteur de ce type (photo ci contre),

La collecte est assurée par un chauffeur grutier (seul).

II. Déroulement de la collecte

1 - Le chauffeur du camion grue positionne son crochet de levage sur le système de levage de la colonne ;

2 - Le chauffeur lève la colonne dans le caisson (benne) du camion ;

3 - Le chauffeur procède à une rotation du crochet de levage de la colonne ou un appui sur une petite pédale présente sur les colonnes emballages. Cette rotation ou appui déverrouille ainsi les trappes situées en bas de la colonne et les déchets tombent alors dans le caisson du camion. Pour la colonne verre, le système d'accroche de la colonne et donc du vidage est différent.

4 - Le chauffeur procède ensuite à la fermeture des trappes et au repositionnement de la colonne sur la dalle béton.

Chaque camion collecte environ 40 à 60 colonnes emballages par jour du lundi au vendredi sachant que plusieurs camions circulent simultanément. Le nombre de camions collectant le flux emballages est supérieur les lundis et vendredis (jours pré et post weekend) Ces jours de collecte sont les plus chargés. La collecte du verre et papier est plutôt assurée du mardi au jeudi.



III. Destination des flux collectés

Une fois collectées, les cargaisons de nos camions sont orientées vers des sites de traitement :



IV. Filières de valorisation au 1^{er} avril 2021

- **Le verre :**
Après regroupement auprès de BCR (Sully sur Loire), les tonnages sont expédiés vers VERRALIA, leader mondial dans le recyclage du verre
- **Le papier :**
Après regroupement au Centre de Tri de Lorris, les tonnages sont expédiés vers la société UPM pour y être recyclés
- **Les emballages :**
Après regroupement au Centre de Tri de SARAN, les emballages sont triés par matériau sur la chaîne de tri.



→ **L'acier** est recyclé par Arcelor Mittal

→ **L'aluminium** par Regeal Affimet et Pyral



→ **Les cartonnettes et les briques alimentaires** sont recyclées par Revipac

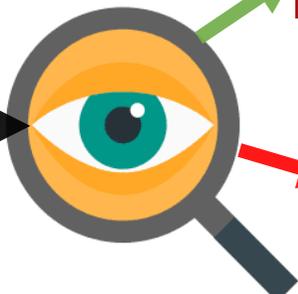


Les emballages plastiques

Chaque type de plastique est également trié par catégorie : PET clair, PET coloré, PEhD, ... avant envoi vers les filières de recyclages :



V. Gestion des refus emballages au centre de tri



OK!



Filière recyclage

Chaine de tri : séparation des déchets par type de matériau
 Coût : 197,57 euros HT / T hors TGAP* puis 159,91 euros HT/T

Matériaux valorisables

Erreur de tri / refus de tri
 Coût : 77,49 euros HT / T dont TGAP



Le contrôle visuel révèle un taux de pollution important

Caractérisation : prélevement d'échantillon dans le « tas » et identification du % d'erreur de tri
 L'échantillon est déversé sur la table de tri : tri en séparant le « bon tri » et « erreurs de tri »



Si taux > 45% : la cargaison globale du camion issue de l'échantillon part en incinération : déclassement cargaison

Si taux d'erreur < 45% : la cargaison part en tri sur la chaine de tri

Incineration cargaisons déclassées : 272,81 euros HT/t dont TGAP



***Coût total HT des refus Tri / tonne et hors TGAP :**
 Tri : 197,57 euros + Incinération 77,49 euros HT dont TGAP soit **275,06 euros HT / T**

INCINERATION UVE SARAN : refus de tri issus du process de tri et cargaisons déclassées du fait d'une pollution trop importante du flux

VI. Les refus de tri

Ordures ménagères, emballages pleins, imbriqués, déchets électriques, déchets dangereux, ...



REFUSÉS : FILMS ET SACS



Craquants



Complexes



Aluminisés



Animaux



Sacs isothermes



Gourdes



REFUSÉS : FILMS ET SACS



Cabas



PVC



Non vidés



Souillés



REFUSÉS



Combustibles



Jardinage



Huile moteur



Bricolage



Aluminisées



Cartonnées



Imbriquées,
souillées, non vidées



Imbriqués



Non vidés



Souillés



Seringues



Bonbonnes